

**Commune de Cugy**  
-  
**RAPPORT DE LA  
COMMISSION DE GESTION  
EXERCICE 2008**





**Au Conseil communal de Cugy / VD**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui lui a été attribué par le Conseil communal, la Commission de gestion vous présente son rapport pour l'exercice 2008.

Pour ce faire, la Commission de gestion, ci-après nommée COGEST, s'est réunie à 16 reprises. Lors de ces séances, la COGEST a notamment auditionné le Syndic et les Municipaux, ainsi que la Boursière en ce qui concerne l'examen des comptes. Le samedi 2 mai 2008, la COGEST a effectué la visite du patrimoine communal, lors de laquelle elle a notamment pu constater la qualité des travaux effectués sur la RC 501 (S de Cugy), avoir un entretien fort instructif avec deux représentants de la Gendarmerie, afin de faire le point sur le contrat de prestations qui lie notre commune à la gendarmerie cantonale et avoir accès aux locaux et installations de la Protection civile, ainsi que du Collège de la Combe. Que la Municipalité, le personnel communal impliqué ce jour-là, ainsi que le Lieutenant-Colonel Desarzens, Commandant de la Protection civile pour la Région Lausanne Nord, se trouvent ici remerciés pour l'excellente organisation et le déroulement de cette journée fort instructive. Nos remerciements iront également à M. le Capitaine de Gendarmerie Olivier Gudit, chef région Lausanne, et M. le Sergent-major Pittet, chef de poste du Mont-sur-Lausanne, pour le temps qu'ils ont bien voulu nous consacrer pour répondre à nos questions. Enfin, la COGEST a rencontré les représentants de la COFIN, afin d'examiner les comptes de la Commune. Nos remerciements leur sont également adressés pour leur participation active, ainsi que pour leurs remarques constructives et pertinentes en vue de l'élaboration de notre rapport.

**Composition de la Commission**

Président	Thierry Amy
Membres	Eveline Bourgoin Ginette Brognara Christian Durussel Sylvette Janin Christian Obrecht Alain Rey

## LA GESTION

### Table des matières

LA GESTION.....	4
1. RESSOURCES HUMAINES.....	7
1.1 Heures Supplémentaires.....	7
1.2 Administration communale - Organisation.....	10
2. SERVICES INDUSTRIELS.....	12
2.1 Pertes d'eau potable dans le réseau.....	12
3. BATIMENTS COMMUNAUX.....	13
3.1 Collège de la Combe.....	13
4. POLICE.....	14
4.1 Circulation et sécurité routière à Cugy.....	14
4.2 Contrat de prestations avec la Gendarmerie.....	15
5. EPURATION.....	17
5.1 Étude sur la capacité de la STEP de « Praz Faucon ».....	17
LES COMPTES 2008.....	20
1. Commentaires.....	21
1.1 Généralités.....	21
1.2 Péréquation financière 2008.....	23
1.3 Facture sociale 2008.....	24
1.4 Attributions complémentaires (ensuite du bouclage des comptes - pages bleues)....	24
2. Graphiques.....	25
2.1 Évolution des postes regroupés du bilan & évolution de la population.....	25
2.2 Évolution des fonds étrangers.....	26
2.3 Endettement net.....	27
2.4 Dépenses d'investissements.....	28
2.5 Évolution de toutes les réserves confondues.....	29
2.6 Facture sociale 2008.....	30

## **Préambule**

2008 fut une année moins chargée que 2007 pour le Conseil communal de Cugy, même si d'importantes décisions ont été prises en vue de pouvoir mener à bien d'importants projets pour notre commune dans un proche avenir. C'est ainsi 12 préavis qui ont été soumis au Conseil communal par la Municipalité. En revanche, aucune motion ni aucun postulat n'a été déposé.

Parmi les principaux préavis soumis au Conseil en 2008 et qui ont été acceptés par celui-ci, il faut mentionner le préavis N° 29-2008 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'étude du transfert de notre déchetterie combinée avec des locaux destinés à la voirie et la création d'une place de stockage pour déchets à composter sur le site du lieu-dit « Praz-Faucon », le préavis N° 32-2008 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la transformation, l'agrandissement et la rénovation de la Maison de commune et le préavis N° 38-2008 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 214'000.- pour la transformation et la rénovation de l'Ancienne Forge. Tous ces travaux d'étude ont été menés dans le courant de l'année 2008 et devraient en principe aboutir à des préavis relatifs à des demandes d'octroi de crédits de construction durant l'exercice 2009, voire durant 2010. Tous ces préavis sont autant de témoins de l'intense activité menée par la Municipalité de Cugy pour entreprendre les importants travaux d'investissement nécessaires au maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que pour garantir à ses administrés des infrastructures modernes, de même qu'un niveau de prestations élevé répondant aux exigences actuelles.

2008 fut aussi l'année de la mise en fonction avec succès du Collège de la Combe et de l'introduction des zones 30 km/h (à l'essai) dans notre village.

Nous pouvons également nous réjouir de la situation ressortant des comptes 2008 de notre Commune, qui présentent un excédent de revenus, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'719'151.-. Certes, d'aucuns pourraient prendre un tel résultat comme un nouveau prétexte pour remettre en question la décision prise en 2007 par le Conseil d'augmenter les impôts communaux. Au risque de nous répéter, une telle manière de réagir ne serait néanmoins que le résultat d'une analyse superficielle et à courte vue de la situation patrimoniale de la Commune, mais surtout reviendrait à faire fi des importants investissements qui nous attendent d'ici la fin de la législature. Ces comptes positifs sont au contraire pour la COGEST la démonstration que la Commune est sur la bonne voie dans la réalisation de ses projets et que la Municipalité a adopté une gestion prudente qui vise à maîtriser sur le long terme les coûts de fonctionnement de notre commune.

Cela étant, nous tenons à relever que, sauf à deux exceptions notables, sur lesquelles nous reviendrons plus bas dans ce rapport (cf. Heures supplémentaires (Observations N° 1 et 2 du rapport 2007) et Eau (Observation N° 4 du rapport 2007)), la Municipalité a de manière générale pris en considération, durant l'année 2008, les observations et souhaits exprimés par la COGEST et acceptés par le Conseil communal à la suite de son précédent rapport.

Une nouvelle fois, la COGEST ne peut que se féliciter des excellentes relations qu'elle entretient avec la Municipalité, basées sur la confiance et l'ouverture d'esprit. La COGEST exprime ici le souhait que cette situation perdure le plus longtemps possible dans l'intérêt de notre communauté.

Nous vous souhaitons une agréable lecture du présent rapport, qui, nous l'espérons, saura susciter votre intérêt.



## 1. RESSOURCES HUMAINES

### 1.1 Heures Supplémentaires

Dans son rapport pour l'année 2007, la COGEST faisait deux observations concernant les heures supplémentaires réalisées par les employés de la Commune, celles-ci faisant déjà suite à une observation et à un souhait formulés dans le rapport 2006.

Dans sa réponse au Conseil communal du 11 juin 2008, la Municipalité informait, en substance, que :

- conformément à ce que recommandait la COGEST, une analyse juridique de la situation avait été demandée auprès du conseil juridique de la Commune ;
- la situation des heures supplémentaires avait été réglée jusqu'à fin juin 2006, soit sous la forme de compensation d'heures, soit sous la forme d'une rémunération des heures supplémentaires effectuées, soit enfin sous la forme d'un abandon pur et simple d'heures d'entente entre les parties concernées ;
- un réexamen des procédures internes était en cours (mise en place de délais fixes pour compenser les éventuelles heures supplémentaires ou reprendre des vacances) ;
- elle s'efforcerait au cours de l'été 2008 de terminer la réflexion engagée depuis le printemps sur la réorganisation de l'administration et l'engagement de personnel supplémentaire et qu'elle ferait rapport auprès du Conseil communal au début de l'automne 2008 sur l'état d'avancement de ses démarches.

Sur la base des justifications ainsi données, le Conseil communal acceptait la réponse de la Municipalité sur les observations de la COGEST.

En dépit des engagements pris dans ce sens, la Municipalité n'a pas été en mesure de remettre le rapport promis au Conseil communal sur la gestion des ressources humaines et la problématique des heures supplémentaires durant l'automne 2008. Vu l'importance des heures supplémentaires constatées jusqu'alors et les risques tant financier que juridique que cette situation pouvait engendrer, la COGEST décidait de faire de cette problématique un point fort de son rapport pour l'exercice 2008 et demandait à la Municipalité des clarifications non seulement sur les solutions mises en place pour résoudre le passif, mais également pour juguler à l'avenir ce problème.

Interpellée à ce sujet, la Municipalité, par le biais de Monsieur le Syndic Raymond Bron, a remis à la COGEST un rapport détaillé sur la problématique des heures supplémentaires au sein du personnel communal, daté du 9 avril 2009. Dans ce rapport, la COGEST se voyait confirmer l'ampleur de la problématique, y compris pour l'année 2008 : en effet, un nombre d'heures supplémentaires impressionnant avait été accumulé par certains employés communaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2008, rendant toute compensation en congé tout simplement impossible à envisager. Pour expliquer cette situation, la Municipalité mettait en exergue dans son rapport les retards accumulés dans l'exécution de certaines tâches depuis plusieurs années (classement, clarification des procédures et de l'exécution des tâches, dossiers en suspens), les nombreux changements

intervenues au sein de l'autorité exécutive et du greffe durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2008, les nombreuses tâches supplémentaires absorbées par l'Administration communale durant cette même période (construction du Collège de la Combe, construction du Centre commercial, signature d'un document régional d'urbanisation (SDNL), mise sous toit du plan de quartier Es-Cheseaux et création des zones 30 Km/h au sein du village, etc.) et, enfin, la difficulté (chronique) d'engager des collaborateurs disposant des compétences requises, ainsi que de les fidéliser à la Commune.

Après une analyse plus détaillée de ce rapport, la COGEST observe que :

- seuls les cadres administratifs se trouvent principalement concernés par la problématique des heures supplémentaires ;
- celles-ci ont effectivement bien été occasionnées dans le cadre de la réalisation et du suivi de projets ambitieux de la Commune, telle que la réalisation du Collège de la Combe ;
- la Municipalité, par manque de temps principalement, n'a pas mis en œuvre durant l'année 2008 de moyens spécifiques de gestion, de sorte à éviter l'accumulation d'heures supplémentaires par son personnel, et ;
- n'a pas non plus songé à l'engagement de personnel intérimaire, de sorte à soulager les cadres de son personnel principalement touchés par cette problématique.

Cela étant, force est de constater que, bien que des mesures concrètes de correction n'aient pas été prises, la Commune a continué d'être administrée correctement et a su faire face à ses engagements avec l'aide d'un personnel communal motivé et compétent.

Bien que la situation soit préoccupante, la Municipalité a pris, d'une part des mesures pour régler définitivement la situation des heures supplémentaires accumulées jusqu'au 31 décembre 2008 - sur la base d'accords signés avec les collaborateurs concernés, accords prévoyant principalement la rémunération des heures supplémentaires accumulées pour un montant global de CHF 49'584.25 (charges sociales de l'employeur comprises) - et d'autre part des mesures correctrices et préventives afin d'éviter le renouvellement de telles situations critiques. Comme principales mesures correctrices et préventives, la Municipalité a édicté à l'attention du personnel communal une série de règles contraignantes afin de mieux maîtriser et contrôler les heures supplémentaires, s'est engagée à effectuer dorénavant une meilleure répartition des tâches au sein de l'Administration communale et a prévu de renforcer ses effectifs, une fois la situation de crise actuelle stabilisée.

Afin de mieux maîtriser et contrôler les heures supplémentaires, les règles suivantes sont dorénavant en vigueur au sein du personnel communal:

- Le temps de travail qui dépasse l'horaire régulier de travail du collaborateur à partir de 30 minutes est considéré comme supplémentaire ;



- Chaque collaborateur tient à jour l'inventaire détaillé de ses heures, cet inventaire faisant l'objet d'un contrôle régulier du supérieur hiérarchique ;
- Le temps de travail qui dépasse les heures contractuelles est géré selon un système de niveaux d'alerte fixant des limites trimestrielles ; le franchissement d'un palier amène une action/décision à prendre par le collaborateur, le supérieur hiérarchique et/ou la Municipalité. Trois niveaux (vert, orange et rouge) ont été identifiés, le niveau rouge étant le niveau d'alerte maximum qui, s'il est atteint, devra forcer la Municipalité à décider de nouvelles mesures structurelles consistant, par exemple, dans l'engagement de personnel, la mise en place d'un plan de reprise à moyen terme, voire l'abandon de tâches.
- Les vacances non prises en fin d'année doivent l'être dans un délai fixé d'entente avec le supérieur hiérarchique selon les besoins du service et dans un délai maximal de trois mois.
- Le nombre d'heures supplémentaires mensuelles déterminant les deux niveaux (vert et orange) est fixé :
  - Proportionnellement au taux d'occupation du collaborateur et
  - Selon la fonction occupée.
- Pour les fonctions de cadre, l'application de l'article 27.3 du Statut du personnel, qui prévoit littéralement la non prise en considération des heures supplémentaires, est dorénavant limité à 5% du temps annuel de travail. Au-delà les heures seront reprises ou rémunérées.
- Dans le cas où une rémunération s'avérerait nécessaire, l'article 13 de la Loi fédérale sur le travail (LTr) s'appliquera, c'est-à-dire qu'une majoration de 25% du tarif horaire contractuel dès la soixante et unième heure sera due.

La COGEST considère que ce plan de mesures est un pas décisif dans la bonne direction en vue de régler la problématique des heures supplémentaires. La COGEST entend cependant rester attentive à l'évolution de la situation et verrait d'un bon œil que la Municipalité fasse rapport régulièrement sur la mise en œuvre de ces mesures et les résultats obtenus à cet égard, et ceci pour la première fois d'ici le 31 octobre 2009. En effet, la Municipalité doit encore mener des projets importants (rénovation de la maison de Commune, construction d'une déchetterie, etc.) et l'implication de certains éléments clefs du personnel communal (boursière, technicien communal, etc.) dans les travaux de diverses associations intercommunales (SDIS, ASICE, AET, etc.) font que le personnel communal devrait rester sous forte pression à l'avenir. La COGEST se veut néanmoins confiante dans la souplesse et le sens de la mesure dont la Municipalité saura faire preuve pour gérer ces nouveaux défis, tout en respectant la réglementation applicable en matière de droit du travail et de préservation de la santé de ses employés.

**Observation N° 1 :**

La COGEST demande à la Municipalité de faire rapport au Conseil communal sur la mise en œuvre des mesures correctives et préventives prévues dans son rapport du 9 avril 2009 en ce qui concerne les heures supplémentaires du personnel communal d'ici le 31 octobre 2009 au plus tard.

**Souhait N° 1 :**

La COGEST a pris note que la Municipalité n'exclut pas dorénavant de faire appel temporairement à du personnel surnuméraire. Elle comprend les réticences actuelles de la Municipalité d'engager du personnel supplémentaire, principalement pour des raisons budgétaires, mais souhaite qu'elle fasse preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse d'organisation en s'approchant dès que possible d'une entreprise de placement temporaire, afin d'examiner les conditions cadres relatives à la mise à disposition de personnel temporaire en fonction des besoins spécifiques de la Commune.

## **1.2 Administration communale - Organisation**

Les nombreuses tâches du personnel de notre administration communale sont réparties en trois groupes principaux :

- Le Greffe municipal
- Le Service des finances
- Le Contrôle des habitants
- 

Cinq collaboratrices sont au service de notre population. Certaines d'entre elles sont aussi impliquées dans l'ASICE et le SDIS (pompiers). Au vu de l'importante charge de travail, la Municipalité a mis un poste de secrétaire-comptable à 70% au concours pour compléter l'équipe en place. Malheureusement, suite au désistement de dernière minute de la candidate choisie, ce poste ne sera repourvu qu'au début de l'année 2009.

Fin 2008 l'organisation de notre administration se présentait comme suit :

Mme Durussel

- Secrétaire Municipale
- Cheffe du personnel
- Secrétaire de l'ASICE
- Secrétaire de la commission de construction

Mme Bertusi Pasche

- Boursière communale
- Comptabilité de l'ASICE
- Comptabilité du SDIS

Mme Seivel

- Employée d'administration
  - 1<sup>ère</sup> secrétaire
- Taux d'occupation 80%

Mme Serra

- Employée d'administration
  - Aide boursière
- Taux d'occupation 20%

Mme Mermoud

- Employée d'administration
  - Réceptionniste
  - Contrôle des habitants
- Taux d'occupation 60%

Vu ce qui précède, force est de constater que les tâches sont multiples et lourdes. La COGEST s'interroge sur le caractère optimal de cette structure face aux défis de l'avenir, et surtout face à l'engagement croissant de la Commune dans des organisations intercommunales.

## 2. SERVICES INDUSTRIELS

### 2.1 Pertes d'eau potable dans le réseau

La COGEST est une nouvelle fois étonnée à la lecture des chiffres relatifs à l'eau non facturée, en particulier concernant les 30'668 m<sup>3</sup> disparus sous la mention « cause indéterminée ».

Ce volume correspond à 92 % de la production de nos sources, ce qui représente la consommation moyenne annuelle d'environ 100 ménages, voire la capacité de 30 bassins olympiques et oblige la commune à acheter l'équivalent à la Ville de Lausanne au prix de CHF 1.75/m<sup>3</sup>, soit une dépense supplémentaire de CHF 53'560.- reportée sur les contribuables cugiérans.

Quantité surprenante au vu des nombreux travaux effectués ces trois dernières années dans le but d'améliorer notre réseau de conduites, des moyens à disposition permettant la recherche et la localisation de fuites, ainsi que la campagne de contrôle et d'échange des compteurs débutée en 2008.

Enfin, nous relèverons que, contrairement à ce qu'indiquait la Municipalité dans sa réponse à notre observation N° 4 résultant de notre précédent rapport, celle-ci n'a pas été en mesure de remettre les deux rapports périodiques semestriels sur la consommation d'eau ; le premier devait porter sur la production de nos propres sources et le second sur l'eau importée du réseau d'eau de Lausanne.

A propos, où se trouve la piscine olympique de Cugy ?

#### **OBSERVATION N° 2 :**

Compte tenu de la persistance du problème, malgré les demandes de la COGEST en 2005, 2006 et 2007 de ramener à 10% le volume d'eau non-facturée, la COGEST demande à la Municipalité de donner priorité à l'identification des causes des pertes dans le réseau d'eau communal et d'y remédier au plus vite.

#### **OBSERVATION N° 3 :**

Afin d'assurer un suivi des mesures prises, la COGEST demande que deux rapports périodiques sur la consommation d'eau de notre commune, le premier indiquant la production de nos propres sources et le second la quantité d'eau importée du réseau d'eau de Lausanne, soient remis semestriellement au conseil communal, la première fois le 31 décembre 2009.

### 3. BATIMENTS COMMUNAUX

#### 3.1 Collège de la Combe

Après un baptême prématuré aussi diluvien qu'inattendu à fin juillet, la fin des travaux de notre collège a permis à nos enfants de prendre possession de leurs salles de classe à la rentrée d'août.

Mises à part quelques petites imperfections, corrigées après coup, de bonnes conditions d'étude ont d'emblée pu être proposées.

En outre, suite à l'inondation de la salle de gymnastique, différentes mesures ont été prises, soit mise en place d'un drainage dans le champ situé au-dessus du bâtiment et création d'un talus végétalisé équipé à son pied d'un drainage et d'un regard de contrôle empêchant ainsi l'eau de pénétrer dans la bâtiment. Avec ces mesure, le risque de répétition d'un tel évènement paraît faible.

Lors de la visite du patrimoine, la COGEST a eu l'occasion de se rendre au local de chauffe. Les installations, qui alimentent les deux collèges, ainsi que la garderie, fonctionnent au bois (de nos forêts de Cugy !). Par rapport au début de sa mise en fonction, suite à des réglages et à une meilleure compréhension, il s'avère que la consommation de bois déchiqueté a fortement baissé et elle s'établit à environ 100m3 par trimestre, en période de chauffage.

La COGEST doit reconnaître que ce bâtiment s'intègre parfaitement dans le paysage et que les dix années d'attente en valaient la peine.

La COGEST se félicite également que ce projet d'envergure ait été conçu et mené à terme en collaboration avec d'autres communes à la satisfaction des intéressés.



## 4. POLICE

### 4.1 Circulation et sécurité routière à Cugy

La COGEST est consciente que la Municipalité prend ce problème très au sérieux. Preuve en est l'essai en cours de zones 30 km/h. La COGEST souhaiterait élargir le cadre de ce débat en mettant le doigt sur quelques problèmes actuels ou potentiels.

#### I. Zones 30 km/h

**Accès au collège :** la COGEST se pose la question si la solution adoptée à l'époque, sur conseil du bureau Transitec, est la plus adaptée. En effet, à première vue la situation actuelle est dangereuse, d'une part du fait des manœuvres occasionnées par la dépose des élèves, et d'autre part par le croisement de deux véhicules, obligeant l'un deux à empiéter sur le trottoir.

#### **SOUHAIT N° 2 :**

L'instauration d'un sens unique avec une zone de dépose latérale à droite paraît plus sûre et plus efficace. C'est d'ailleurs aussi l'avis des gendarmes patrouillant sur notre commune. La COGEST souhaite que la Municipalité procède à un essai sur une période suffisamment probante.

**Contrôle de la vitesse :** La législation fédérale impose lors de la mise en place d'une zone 30 que des contrôles réguliers soient effectués pour vérifier si les mesures prises pour ralentir le trafic sont suffisantes.

En octobre 2008, la Municipalité a fait l'acquisition d'un radar de contrôle mobile (pas d'amende), pour permettre de vérifier que les automobilistes respectent la vitesse dans lesdites zones. L'hiver passé, seuls deux contrôles ont été effectués. L'opération se poursuivra donc en 2009.

**Sortie du centre commercial :** trafic s'écoulant par le chemin du Château, une interdiction de tourner à droite en sortant du parking permettrait de remédier au problème et de diminuer le trafic s'écoulant au travers de la zone villas.

**Sensibilisation des usagers :** Sur le modèle des campagnes de rentrées scolaires organisées par le TCS et le BPA, la Municipalité pourrait installer quelques panneaux de manière à rendre attentifs tous les usagers de la route au respect à porter à la circulation dans le village.

#### II. Routes cantonale : accès aux commerces

Actuellement, les places de parc sont trop peu nombreuses et la sortie des places perpendiculaires (cabinet médical, poste, boulangerie, pharmacie, TV-Vidéo) est périlleuse

en raison du manque de visibilité, du blocage de la route par les véhicules arrêtés aux feux et de la densité du trafic.

De l'autre côté de la chaussée (magasin de vêtements, accès au bancomat, vendeur de poulets le lundi), les places de parc sont toutes privées et fréquemment utilisées de manière illégale.

#### **SOUHAIT N° 3 :**

Au vu de cette situation, la COGEST demande à la Municipalité d'étudier la pertinence d'un parage en épi sur le côté poste, boulangerie et d'une délimitation plus claire des zones de parage de l'autre côté.

#### **SOUHAIT N° 4 :**

La COGEST souhaite que la Municipalité envoie une enquête tous ménages (PIO) sur la sécurité routière et le parage dans la commune (à la manière de celle envoyée sur le sujet de la sécurité et la police), de façon à se faire une idée de la perception de la population.

### **4.2 Contrat de prestations avec la Gendarmerie**

Mardi 21 avril 2009, la COGEST a rencontré le chef de la région Lausanne-Gendarmerie ainsi que le chef du poste de gendarmerie du Mont-sur-Lausanne dont Cugy dépend, en compagnie de Monsieur Pierre-André Janin, municipal. Il s'agissait de faire le bilan de la première année de fonctionnement du contrat de prestations et convention de collaboration conclus par notre Commune. Signalons que 49 communes vaudoises ont recours aux mêmes types de prestations.

Le contrat de prestations pour 2008 prévoyait 1876 heures (1 ETP) et en réalité 2096 heures ont été effectuées. A noter que le surplus de 220 heures n'est pas facturé à la Commune. Pour l'essentiel, il s'agit de tâches de police de proximité (patrouilles motorisées et pédestres), 1508 heures. La surveillance des écoles a quant à elle requis 116 heures, les contrôles de circulation 45,5 heures, les surveillances cambriolages 48 heures.

Les patrouilles de nuit permettent de contrôler les rassemblements, en particulier de groupes de jeunes, dans des endroits jugés sensibles (centre œcuménique, maison villageoise, centre commercial, les collèges, la place des sports et l'aire de pique-nique).

Des surveillances en civil et en uniforme ont également été effectuées, en prévention des cambriolages de villas ou de commerces. A noter que l'essentiel des cambriolages a lieu de jour. D'une manière générale, la Commune de Cugy a été relativement épargnée par la vague de cambriolages et de dommages à la propriété sur le mobilier urbain, qui sont monnaie courante dans d'autres localités.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre annuel d'interventions et en précise la nature:

Demande d'assistance	34
Disparition	2
Domage à la	16
Incendie	2
Individu perturbé	4
Individu suspect ou recherché	9
Lésions corporelles	1
Menaces	4
Mort naturelle	2
Mort suspecte	2
Pollution	2
Tapage nocturne et trouble de la tranquillité	4
Voies de fait	2
Vols de véhicule	9
Vols par introduction clandestine	5
Vols	11
Vols par effraction	11

Les représentants de la police rencontrés sont d'avis que l'une des questions essentielles que Cugy devra résoudre est celle de la circulation et de la sécurité autour du collège.

En conclusion, la COGEST a le sentiment que l'argent investi paraît être judicieusement dépensé et que 1 ETP correspond bel et bien aux besoins.





## 5 EPURATION

### 5.1 Etude sur la capacité de la STEP de Praz-Faucon

Dans son rapport sur l'année 2007, la COGEST demandait à la Municipalité d'estimer la capacité réelle de la STEP de Praz-Faucon et d'évaluer la population raccordée, afin de déterminer si son agrandissement serait nécessaire.

La Municipalité a maintenant estimé la population tributaire, et elle a demandé une étude de capacité au bureau d'ingénieurs Gestion des Eaux et Déchets (GED), à Préverenges, dont il ressort les principaux points suivants :

1. Les débits sont fortement influencés par les pluies, car la STEP reçoit encore un collecteur en unitaire (mélange d'eaux claires et d'eaux usées). Au cours des années, la situation s'est améliorée à mesure que la proportion d'habitations mises en séparatif progressait. Ces eaux claires sont plus de nature urbaine (toits, routes) que de nature agricole (drainage).

2. Charges futures

La STEP a une capacité maximale de 2000 EH (équivalents habitants). La commune estime que la charge, en tenant compte de l'augmentation du nombre d'habitants et du Collège, atteint près de 1800 EH. Comme il est souhaitable de garder une marge de sécurité de 10%, on se rapproche de la limite. Remarquons cependant que le quartier Es Chesaux ne dépendra pas de la STEP de Praz-Faucon, mais de celle de l'AET.

Le bureau GED propose d'envisager d'augmenter légèrement la capacité de traitement de la STEP sans faire de travaux lourds, mais en touchant principalement l'équipement électro-mécanique : augmenter l'aération (soit l'air, soit les membranes, voire les deux).

Il n'y a pas d'urgence particulière, mais il s'agit d'étudier à court terme les transformations possibles en minimisant les dépenses et optimisant les résultats.

La COGEST remercie la Municipalité pour ces démarches et l'invite à avoir dès que possible une discussion sur place comme le propose le bureau GED pour voir ce qui est envisageable.

**Conclusions**

Dans son rapport 2007, la COGEST souhaitait que la Municipalité sache mettre en œuvre et concrétiser en 2008 les nombreux projets qui étaient alors à l'étude tout en assurant une gestion stricte des dépenses, comme elle a su le faire jusqu'ici.

Force est de constater qu'en 2008, la Municipalité s'est efforcée de réaliser ce vœu, même si nous devons bien en convenir, d'importantes démarches doivent encore être accomplies et la réalisation de projets de cette envergure nécessite davantage de temps que prévu initialement.

La Commission de Gestion

Thierry Amy

Ginette Brognara

Eveline Bourgoïn

Sylvette Janin

Christian Obrecht

Christian Durussel

Alain Rey



## LES COMPTES 2008

### Table des matières

LES COMPTES 2008 .....	20
1. Commentaires .....	21
1.1 Généralités .....	21
1.2 Péréquation financière 2008 .....	23
1.3 Facture sociale 2008 .....	24
1.4 Attributions complémentaires (ensuite du bouclage des comptes - pages bleues) ....	24
2. Graphiques .....	25
2.1 Évolution des postes regroupés du bilan & évolution de la population .....	25
2.2 Évolution des fonds étrangers .....	26
2.3 Endettement net .....	27
2.4 Dépenses d'investissements .....	28
2.5 Évolution de toutes les réserves confondues .....	29
2.6 Facture sociale 2008 .....	30

## Préambule

La COGEST a pris connaissance des comptes 2008, du rapport de contrôle des comptes présenté par la fiduciaire OFISA et remercie la Municipalité pour la clarté des documents et les explications données à nos diverses questions.

La COGEST a également rencontré Madame Bertusi Pasche, boursière, Monsieur José Rohrer, Municipal, et deux membres de la COFIN; nous les remercions pour leurs commentaires avisés.

## 1. Commentaires

### 1.1 Généralités

Dans le chapitre des comptes du rapport de la Municipalité, vous trouverez en page 1 (feuille rose) le commentaire général sur la situation de l'exercice 2008.

Les comptes 2008 présentent un résultat excédentaire d'un montant de CHF 438.38, alors qu'il avait été prévu dans le budget 2008 un déficit pour l'exercice de CHF (1'719'151.-).

Pour l'exercice comptable 2008, l'écart réel entre comptes et budget s'élève en fait à CHF 3'170'115.-. Les comptes 2008 enregistrent en effet une diminution de charges de CHF 651'000.- environ et une augmentation des revenus de CHF 2'523'000.- environ. Même s'il paraît a priori réjouissant, un tel écart est extrêmement considérable, dans la mesure où il correspond à pratiquement un tiers (1/3) du budget de fonctionnement de la commune : les charges et revenus annuels budgétés pour 2008 avaient été estimés respectivement à CHF 8'571'105.- et CHF (10'290'256.-) (cf. pages vertes du Rapport de gestion).

Un tel résultat amène la COGEST une nouvelle fois à s'interroger non seulement (i) sur les causes d'une telle différence, mais également (ii) sur le bien-fondé des méthodes d'évaluation utilisées par la Municipalité pour établir le budget annuel.

#### (i) Causes

La nature des écarts entre le budget et les comptes 2008 fait l'objet d'un tableau récapitulatif, ainsi que d'explications en pages 22 et 23 (pages roses) des comptes 2008 ; les pages vertes du rapport de gestion sont également intéressantes à consulter dans ce cadre.

- Comme chaque année, le budget ne prévoit pas les recettes provenant des droits de mutation sur les ventes immobilières, les successions et autres recettes aléatoires (impôts sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, etc.) ne pouvant être définies à l'avance. Or, durant l'exercice 2008, des recettes exceptionnelles ont permis de réaliser un excédent de revenus de CHF 1'976'867.90 par rapport à ce qui avait été budgété.

- Les dicastères ont, de manière générale, moins dépensé que ce qui était budgété (- CHF 651'000.-). Cette diminution des dépenses n'est toutefois pas uniquement due à des économies réalisées par la commune dans le cadre de son fonctionnement ou dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement ayant d'ores et déjà fait l'objet de préavis acceptés par le conseil communal (- CHF 570'000.-). Elle résulte également pour partie du fait que la Municipalité n'a pas été en mesure de commencer l'exécution de certains projets d'investissement, ce qui fait que les dépenses affectées à ces projets n'ont pas pu être encore réalisées (- CHF 99'000.-).

Parmi les économies réalisées en matière de dépenses de fonctionnement (- CHF 651'000.-), on relèvera en particulier :

- une masse salariale inférieure à ce qui avait été budgété (- CHF 133'000.- par rapport au budget), comme cela avait été du reste déjà relevé durant l'exercice 2007 et malgré les nombreuses heures supplémentaires enregistrées par le personnel communal ;
- des coûts de traitement et d'évacuation des déchets réduits (- CHF 52'000.- par rapport au budget), comme en 2007;
- des coûts relatifs à la sécurité sociale (services sociaux (CSR) et à l'accueil de jour des enfants (LAJE)) réduits (- CHF 42'000.-) ;
- des coûts relatifs à la police des constructions et à l'urbanisme réduits (- CHF 34'000.-), et ;
- des coûts d'élèves inférieurs à ceux budgétés (- CHF 120'000.-).

De même, il convient de relever que les recettes de la Commune en relation avec les impôts (impôts sur le revenu, sur le bénéfice et sur la fortune) se sont finalement révélées considérablement supérieures par rapport au budget (+ CHF 1'685'059.10).

D'autres produits exceptionnels liés notamment au remboursement de salaires par l'ASICE (+ CHF 120'000.-), ainsi que des revenus liés aux placements opérés par la commune sur sa trésorerie (+ CHF 102'000.-) ont été enregistrés.

Enfin, il convient de relever que la commune de Cugy a bénéficié de retours importants sur le fonds de péréquation 2007 et la facture sociale 2007 pour un montant total de CHF 615'000.-. Sur l'affectation de ce montant aux réserves, nous vous renvoyons au chiffre 1.4 de ce rapport.

(ii) Méthodes d'évaluation

En 2007, la Municipalité avait proposé au Conseil communal d'augmenter les impôts de 7 points. Le conseil communal avait accepté une telle augmentation à hauteur de 5 points supplémentaires en se fondant sur les explications données par la Municipalité en relation avec les dépenses d'investissement qui devaient être nécessairement effectuées dans la Commune afin de maintenir en état ses infrastructures de base et assurer le futur développement de la Commune.

Aujourd'hui, vu les résultats largement bénéficiaires découlant des comptes 2008, la question se pose raisonnablement de savoir si l'augmentation d'impôt proposée au conseil

communal en 2007 était réellement nécessaire. La COGEST s'est penchée soigneusement sur cette problématique et a mené l'enquête auprès de la Municipalité.

En résumé, il résulte de ces investigations que l'augmentation d'impôts votée en 2007 demeure toujours aujourd'hui bel et bien nécessaire pour assurer le développement et la réalisation harmonieuse des projets d'investissements de la Commune de Cugy, ainsi que par voie de conséquences son équilibre financier à long terme. Ce n'est que si des résultats aussi exceptionnels que ceux enregistrés en 2008 devaient se répéter à plusieurs reprises qu'une diminution des impôts pourrait, voire devrait être envisagée. Pour l'heure en revanche, vu les projets en cours, le taux d'endettement de la Commune et les revenus prévisibles de cette dernière, il paraît exclu d'envisager une nouvelle augmentation d'impôts à court terme.

Quant aux méthodes d'évaluation utilisées pour établir le budget de la Commune, la COGEST prend bonne note de l'augmentation des exigences des autorités cantonales en matière de renseignements à fournir, tant dans le domaine du contrôle que de la planification financière (Cf. Rapport de gestion 2008, p. 26 blanche), ainsi que de l'audit sur la gestion financière de la Commune, qui sera effectué en 2009 par la Cour des Comptes du canton de Vaud ; ces démarches contribueront assurément à consolider et à améliorer le modèle de gestion adopté et mis en place par la commune actuellement. De manière plus générale et sur le moyen terme, la COGEST ne peut également qu'encourager la Municipalité à faire tous les efforts nécessaires pour adapter, dès que possible, ses procédures de gestion administrative et financière aux normes applicables les plus récentes en matière de système de contrôle interne (SCI).

## 1.2 Péréquation financière 2008

Les mouvements résultant de la péréquation financière sont les suivants :

La commune de Cugy verse au Canton (poste 220.3520.00) : Fr. 922'576.- (2007: Fr. 1'049'660.-)	La commune de Cugy reçoit du Canton (postes 220.4520.00 + 01) : Fr. 306'402.- (2007 : Fr. 203'702.-)
Valeur du point d'impôt de référence pour 2008 : CHF 70'967.-	

Lorsque le budget 2008 a été établi, la commune de Cugy était classifiée en classe 9,6. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la commune de Cugy est passée en classe 13, ce qui est plus avantageux.

Suite à ce changement de classification, le Canton a ristourné, en 2008, à la commune de Cugy un montant de CHF 306'402.- sur le fond de péréquation 2007 (en 2007, pour le fonds de péréquation 2006, CHF 203'072.-).

Dans ce cadre, on notera également que sur la base des recettes fiscales, la Municipalité prévoit une augmentation du point d'impôt de la commune d'environ CHF 18'000.- pour

l'exercice 2009 (par rapport à 2008), soit une valeur de référence d'environ CHF 89'000.- (arrondi). Cette hausse du point d'impôt aura certainement un impact négatif sur le calcul de la participation de notre Commune à la péréquation intercommunale 2009. Affaire à suivre.

### **1.3 Facture sociale 2008**

Dans son budget 2008, la Municipalité avait estimé le montant à verser au Canton au titre de la prévoyance sociale cantonale 2008 à CHF 1'724'933.-.

Selon les comptes 2008, le montant versé au Canton au titre de la prévoyance sociale cantonale est de Fr. 1'970'154.- (2007 : CHF 2'045'230.-).

Pour déterminer le montant total de la facture sociale supportée par la commune de Cugy en 2008, il convient de tenir compte également de la participation de la Commune au charges cantonales relatives à l'enseignement spécialisé. Il s'ensuit qu'un montant supplémentaire de Fr. 236'378.- (poste 530.3512.00 - Enseignement spécialisé) (2007 : CHF 140'909.- / 2006 : CHF 131'023.-) doit encore être pris considération en sus de la participation à la prévoyance sociale cantonale. C'est donc un montant total de CHF 1'961'311.- qui a été consacré par la commune de Cugy en 2008 au titre de la facture sociale (en 2007 : CHF 2'186'139.-).

Suite au changement de classification de la commune, le Canton a ristourné à la commune de Cugy un montant de CHF 308'977.- au titre de la facture sociale 2007 (CHF 213'542.- pour la facture sociale 2006).

### **1.4 Attributions complémentaires (ensuite du bouclage des comptes - pages bleues)**

Dans le cadre du bouclage des comptes 2008, la Municipalité propose de procéder à des attributions complémentaires (création de provisions) notamment en ce qui concerne les retours sur le fonds de péréquation 2007 (CHF 306'402.-) et la facture sociale 2007 (CHF 308'977.-).

Ces attributions complémentaires portent sur un montant de CHF 1'450'541.60. La Municipalité justifie ces attributions par une approche prudente de la situation prévue pour l'exercice 2009, qui tient compte (i) des versements supplémentaires que la commune de Cugy devra, selon toute vraisemblance, supporter aux titres de la péréquation financière 2009 et de la facture sociale 2009, une fois les chiffres définitifs connus, ainsi que (ii) des amortissements et autres dépenses d'investissements qui devront être effectués en relation avec les nombreux projets/préavis actuellement en cours. Au sujet des préavis en cours ainsi que ceux acceptés mais pas encore commencés au 31 décembre 2008, nous vous renvoyons aux pages roses 9 et 10 du Rapport gestion 2008 et comptes 2008.

Comme nous le relevons déjà dans notre précédent rapport 2007, il n'existe aucun moyen à ce jour de procéder à un calcul prospectif précis des participations supplémentaires qui pourraient être dues par la commune de Cugy en 2010 (pour l'exercice 2009) tant au titre du fonds de péréquation qu'à celui de la facture sociale. En effet, comme l'indique la



Municipalité dans son rapport sur les comptes 2008 (Rapport de gestion ad p. 37 commentaires ad p. 6 blanche ; poste N° 220.4520.02), nombre de communes aisées du canton contestent de plus en plus fortement le système d'alimentation et de rétribution du fonds de péréquation intercommunal. A tel point qu'il est d'ores et déjà prévu qu'une révision des modalités de calcul touchant les contributions ainsi que les perceptions du fonds de péréquation ait lieu en 2010 ou 2011.

S'agissant de la facture sociale (Rapport de gestion ad p. 33, commentaires ad p. 32 blanche ; poste N° 720.4515.00) comme à l'accoutumée, le Canton est le seul à connaître deux des quatre éléments permettant d'effectuer le calcul complet de la répartition de la facture sociale. Il s'ensuit qu'aucune anticipation précise de la part de la Commune n'est raisonnablement envisageable. La prudence s'impose donc toujours dans ce domaine, même si les éléments en notre possession laissent supposer le maintien du statu quo en la matière.

En conséquence, par souci de prudence, la COGEST recommande au Conseil communal d'approuver les attributions complémentaires proposées par la Municipalité.

## 2. Graphiques

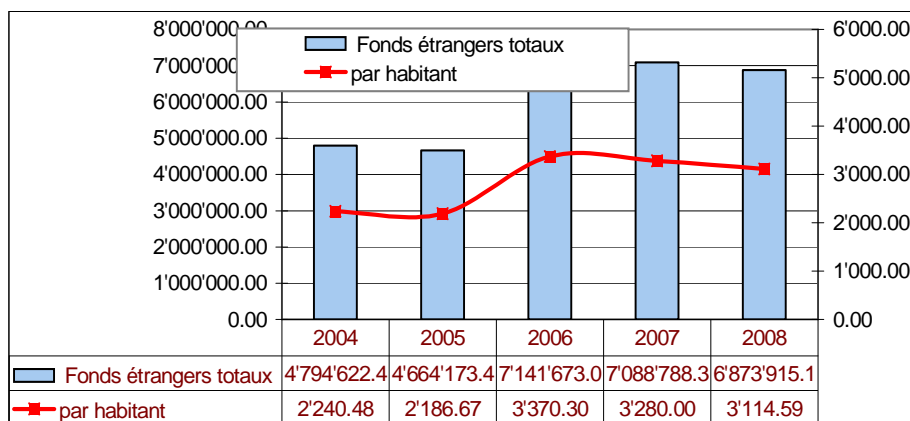
### Évolution des postes regroupés du bilan & évolution de la population

RUBRIQUES	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Actifs réalisables	6'570'962.00	5'020'270.00	5'356'291.00	5'524'836.00	7'809'512.22	9'128'187.00
Actifs immobilisés	5'825'753.00	5'771'147.00	5'102'428.00	6'046'006.00	4'736'1767.50	4'405'280.70
Dettes à court terme	1'091'320.00	859'622.45	729'173.40	1'206'673.00	1'153'788.35	938'915.10
Dettes à moyen & long terme	5'235'000.00	3'935'000.00	3'935'000.00	5'935'000.00	5'935'000.00	5'935'000.00
Fonds propres	6'070'394.00	5'996'795.00	5'794'545'86	4'429'169.00	5'456'901.57	6'659'553.00
Nombre d'habitants	2138	2140	2133	2119	2161	2207

## Évolution des fonds étrangers

### FONDS ETRANGERS

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Dettes à court terme	859'622.45	729'173.40	1'206'673.00	1'153'788.35
+ Dettes à moyen et long terme	3'935'000.00	3'935'000.00	5'935'000.00	5'935'000.00
<b>Fonds étrangers totaux</b>	<b>4'794'622.45</b>	<b>4'664'173.40</b>	<b>7'141'673.00</b>	<b>7'088'788.35</b>
<i>par habitant</i>	<i>2'240.48</i>	<i>2'186.67</i>	<i>3'370.30</i>	<i>3'280.00</i>



### Remarque

Le taux moyen de la charge d'intérêts sur les emprunts au 31 décembre 2008 est de 3.076 %. La dette par habitant s'élève à Fr. 3'114.59, en tenant compte des intérêts des dettes, soit une légère diminution par rapport à l'exercice 2007.

A cet égard, il convient de préciser qu'une charge d'intérêts en deçà de 5 % est tout à fait acceptable sur une base statistique.

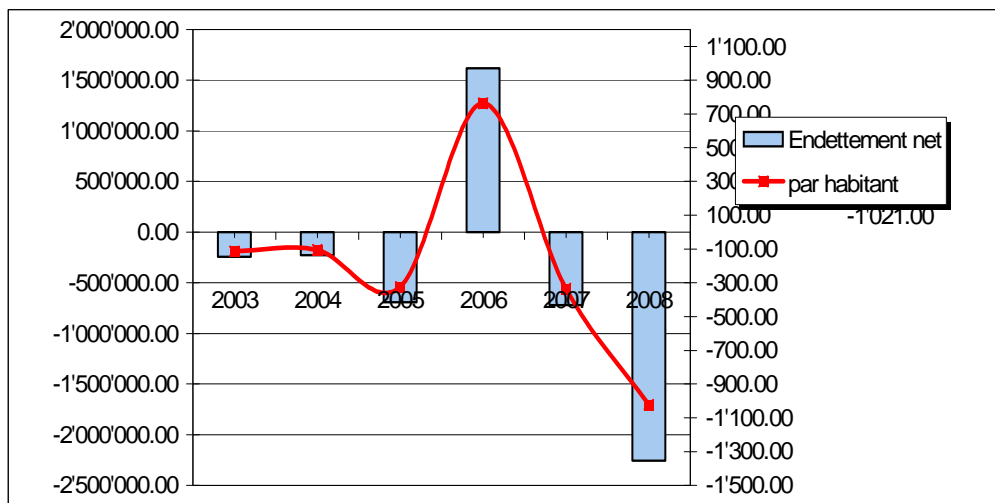
Enfin, à toutes fins utiles, on relèvera que :

- (i) le total des fonds étrangers de la Commune est inférieur à celui de ses fonds propres, qui s'élèvent à CHF 6'659'553.- au 31 décembre 2008 ;
- (ii) la trésorerie de la Commune (disponible) se montait au 31 décembre 2008 à CHF 5'485'417.55 (soit une augmentation de plus de CHF 1'300'000.- par rapport à l'exercice 2007), et ;
- (iii) la marge d'autofinancement de la Commune (cash flow) est désormais positive (+ CHF 1'894'023.03) au lieu d'une marge négative comme en 2007 (- CHF 1'607'696.-).

Tous ces éléments font que la Commune peut envisager l'avenir avec davantage de sérénité non seulement pour assurer son fonctionnement courant, mais également pour assumer ses futures dépenses d'investissement, sans forcément recourir à l'emprunt.

**Endettement net**

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Fonds étrangers totaux	6'326'320.00	4'794'655.45	4'664'173.00	7'141'673.00	7'088'788.00	6'873'915.00
./. Actifs réalisables	6'570'962.00	5'020'270.00	5'356'291.00	5'524'836.00	7'809'512.00	9'128'187.00
<b>Endettement net</b>	<b>-244'642.00</b>	<b>-225'614.55</b>	<b>-692'118.00</b>	<b>1'616'837.00</b>	<b>-720'724.00</b>	<b>-2'254'272.00</b>
<b>par habitant</b>	<b>-114.40</b>	<b>-105.40</b>	<b>-324.50</b>	<b>763.02</b>	<b>-334.00</b>	<b>-1'021.00</b>



**Remarques**

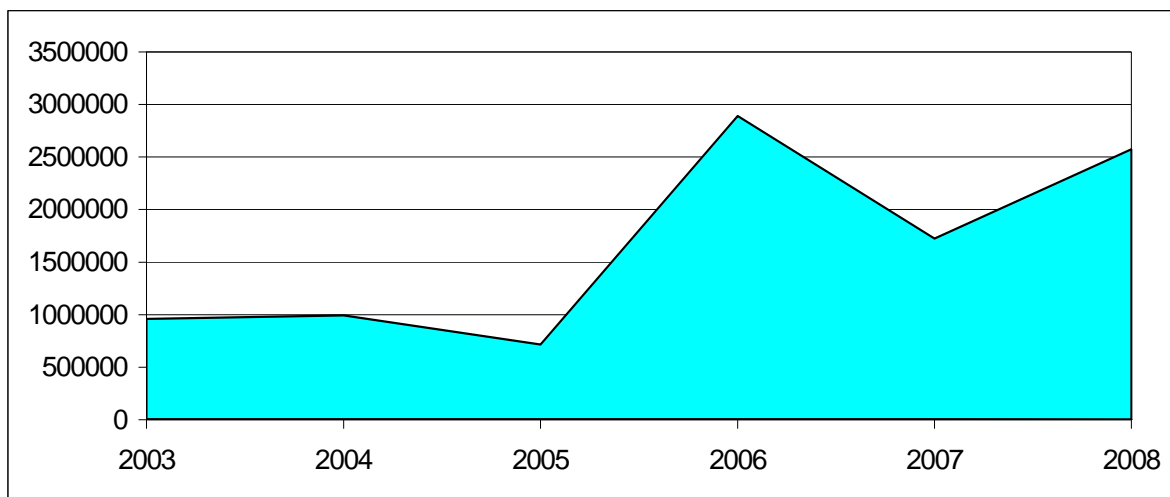
Depuis 2003, le tableau faisait apparaître un endettement négatif (bénéfice net) par habitant. En 2006, la courbe s'inversait et un endettement net positif de Fr. 763.02 était enregistré. En 2007, les comptes enregistraient à nouveau un endettement négatif de Fr. 334.00 par habitant. En 2008, cette même tendance s'est confirmée tout en s'accroissant fortement vu les revenus exceptionnels enregistrés durant l'exercice ; c'est donc un bénéfice net de CHF 1'021.- par habitant qui a été enregistré durant l'exercice 2008.

Cela revient-il à dire que la Commune n'a pas assez dépensé en 2008 ? La COGEST arrive à la conclusion que tel n'est pas le cas, vu que ces excellents résultats sont avant tout le fruit de produits exceptionnels réalisés cette année, en particulier sur les impôts encaissés par la Commune tant sur les personnes physiques que sur les personnes morales (+ CHF 1'685'059.10), et non la conséquence de travaux planifiés, mais non exécutés durant l'exercice 2008. Dans de telles conditions, une réduction du taux d'impôts ne semble pas souhaitable. Une appréciation différente ne se justifierait que si les revenus de la Commune devaient s'améliorer de manière régulière pendant plusieurs exercices. Or, sur la base des informations portées à la connaissance de la COGEST, une telle amélioration n'est pas prévisible dans un proche avenir.

A toutes fins utiles, il convient de relever que le plafond d'endettement de la Commune pour la législature 2006 à 2011 a été arrêté à CHF 18'000'000.- (selon préavis 08/06). Au 31 décembre 2008, il restait un solde disponible sur le plafond précité de CHF 11'500'000.-.

**Dépenses d'investissements**

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Dépenses d'investissement	958'000.00	992'299.50	713'738.25	2'888'190.35	1'722'561.49	2'575'950.07



**Remarque**

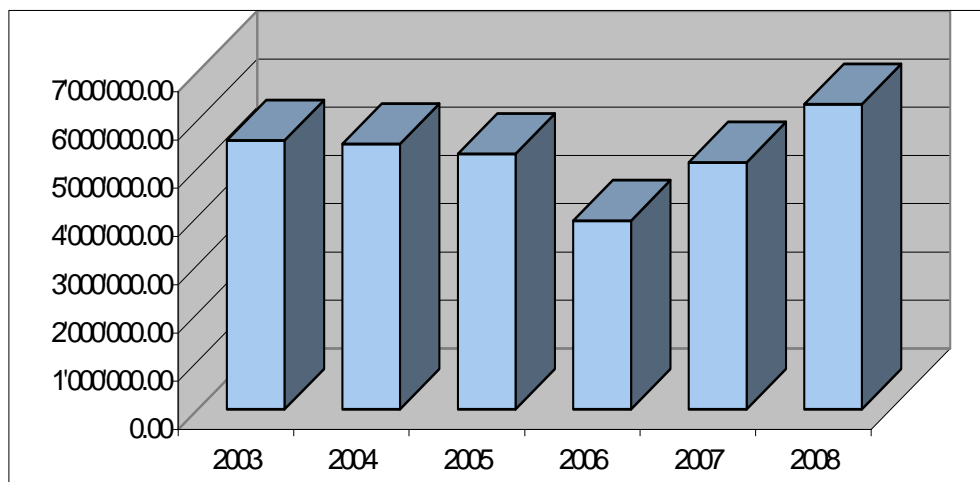
Le présent graphique indique les investissements depuis 2003.

En 2007, la Commune avait enregistré une diminution de ses dépenses d'investissement. Cela s'était expliqué par le fait que la Municipalité n'avait pas été en mesure d'exécuter certaines dépenses d'investissement pourtant acceptées par le Conseil communal avant le 31 décembre 2007. Durant l'exercice 2008, les choses sont revenues à la normale, la Municipalité ayant mené à bien plusieurs préavis et lancé plusieurs projets, dont certains verront leur aboutissement en 2009, voire en 2010.

Pour un aperçu des dépenses d'investissements effectuées par la commune de Cugy en 2008, cf. partie rose, page 3 du Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion et les comptes 2008. Pour un aperçu exhaustif des dépenses d'investissement 2008 par nature, cf. pages 13 et 14 roses ainsi que la page 5 verte.

**Évolution de toutes les réserves confondues**

<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
5570'000.00	5496'000.00	5293'000.00	3907'000.00	5'114'076.73	6'316'289.78

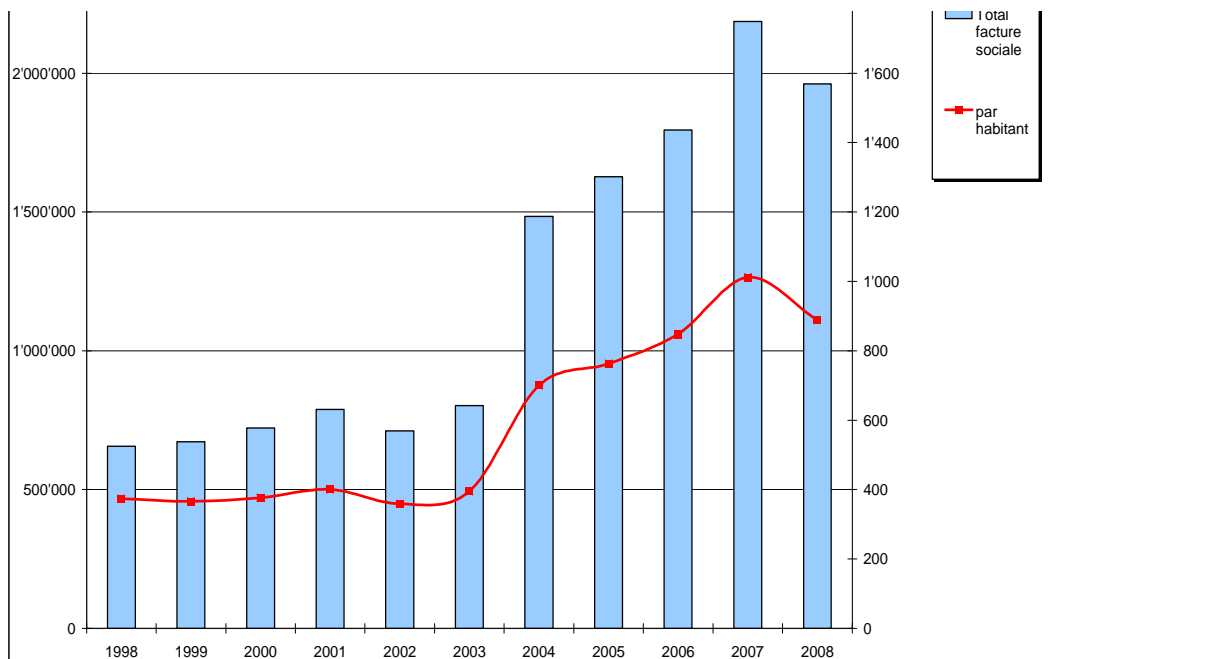


**Remarque**

Le détail de l'évolution des réserves 2008 est défini à la page 17 (couleur rose) du " Rapport de la Municipalité au Conseil communal - comptes 2008 ". Durant l'exercice 2008, il convient de relever que la Commune a attribué à ses divers fonds de réserves (affectés ou non) un montant de CHF 1'564'020.40. Des prélèvements ont eu lieu pour un montant total de CHF 361'807.35, dont un prélèvement de CHF 308'000.- provenant du fonds de réserve en attente d'affectation pour venir alimenter le fonds de rénovation de la Maison de commune (cf. attributions effectuées dans le cadre du bouclage des comptes 2008). Les fonds de réserve de la Commune se trouvent donc en constante amélioration depuis l'exercice 2006 et n'ont jusqu'ici jamais été aussi bien dotés. Ce point est rassurant vu les importants projets d'investissement en cours.

L'attribution d'un important montant aux réserves se justifie également par le fait qu'il convient d'anticiper le déficit prévisible que les comptes de la Commune ne manqueront certainement pas de subir lors de l'exercice 2009. En effet, il y a fort à craindre d'une part que les dépenses liées à la facture sociale augmentent encore (+ CHF 400'000.- en 2009), d'autre part qu'il n'y ait cette fois-ci pas de remboursement ni au titre de la péréquation intercommunale (notamment en raison de l'augmentation importante du point d'impôt de notre commune), ni à celui de la facture sociale. En outre, l'exercice 2009 risque d'être marqué par une diminution prévisible des revenus imposables en raison de la crise (indexation à 0% des revenus au niveau cantonal), ainsi que par les effets négatifs liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation applicable en matière de report de charges de la Confédération sur les cantons (RPT), qui aura inévitablement une influence sur les charges financières que les communes devront assumer au final.

### Facture sociale 2008



### Remarque

#### Dès l'exercice 2004 :

Les communes participent désormais à hauteur de 50% aux coûts engendrés par la facture sociale au lieu de 30% précédemment.

#### Dès 2006 :

Correction de l'échelle de classification des communes, qui désormais s'étend sur 20 échelons avec des dixièmes, alors qu'avant elle ne comportait que 12 niveaux.

Au titre de la facture sociale 2006, la Commune s'est vu ristourner dans les comptes 2007 un montant de CHF 213'542.-. En chiffres réels, grâce à cette ristourne, la participation par habitant à la facture sociale passe de CHF 1'011.- à CHF 913.-.

#### Pour l'exercice 2008 :

Dans le budget 2008, la Municipalité avait effectué ses estimations en colloquant la commune en classe 9,6 (sur 20), soit une classification relativement peu favorable. En définitive, notre Commune a été colloquée en classe 13 (sur 20), soit une situation beaucoup plus favorable qu'escomptée, ce qui fait que dans les comptes 2008, un montant de CHF 308'977.- a été ristourné à la commune au titre de la facture sociale 2007. Ceci a comme conséquence (bénéfique) que le montant dû par habitant au titre de la facture sociale 2007 s'élève à CHF 748.72 en chiffres réels, au lieu de CHF 888.68.

Le calcul définitif de la facture sociale 2008 ne pourra intervenir avant que toutes les communes aient communiqué le rendement de leurs impôts au Canton, ainsi que le coût des dépenses thématiques (routes, transports, forêts). C'est pourquoi le décompte final de l'année 2008 nous sera communiqué durant l'automne 2009 et interviendra dans les comptes 2009. On relèvera cependant qu'au budget 2009, la Municipalité a prévu un montant de CHF 2'003'110.- au titre de la participation communale à la facture sociale 2008, soit un montant très légèrement supérieur à celui facturé en 2008 (pour la facture sociale 2007).

## **Conclusions**

Le résultat financier de l'exercice 2008, positif comme les années précédentes, est lié d'une part à des rentrées supplémentaires et exceptionnelles de revenus, pour la plupart qui ne se renouvelleront pas, et d'autre part à une bonne maîtrise des charges.

Arrivée au terme de son mandat, la COGEST vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- d'accepter le préavis 44/2009 Gestion 2008 et Comptes 2008 incluant les observations de la COGEST.
- de donner décharge à la COGEST de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance.

## **La Commission de Gestion**

**Thierry Amy**

**Ginette Brognara**

**Eveline Bourgoïn**

**Sylvette Janin**

**Christian Obrecht**

**Christian Durussel**

**Alain Rey**





DERNIERE PAGE